

CANADIAN PLASMA RESOURCES
300-122 Quebec Ave,
Saskatoon, SK S7K 1V2
Tél. : 1-306-500-7490
www.giveplasma.ca

LE DON DE PLASMA, UN DON DE VIE

Le 25 janvier 2019

Mesdames et messieurs les membres du Comité sénatorial permanent
des affaires sociales, des sciences et de la technologie,
Sénat du Canada,
Ottawa
K1A 0A4

Objet : Le projet de loi S-252 (Loi sur les dons de sang volontaires)

Mesdames et messieurs les sénateurs,

En prévision de vos prochaines délibérations sur le projet de loi susmentionné, je vous écris pour corriger plusieurs erreurs de fait et d'autres erreurs sur notre entreprise, commises par la sénatrice Wallin et Mme Kat Lanteigne, pendant leurs témoignages devant votre comité, le 5 décembre 2018, et par la sénatrice Wallin, pendant ses interventions au cours du débat en deuxième lecture, dans la salle du Sénat, le 31 mai 2018.

Vu l'importance de la discussion dont la rémunération des donneurs a été l'objet, à votre séance du mois dernier, je veux d'abord régler la question de la prétendue nuisibilité de la rémunération que nous versons aux donneurs pour la capacité de la Société canadienne du sang de conserver ses donneurs bénévoles de sang entier, à Saskatoon, dans la tranche d'âge de 17 à 24 ans, depuis l'ouverture de notre centre dans cette ville. D'abord, la diminution du nombre de donneurs dans cette tranche d'âge a commencé plusieurs mois avant l'ouverture de notre centre et, fait intéressant, elle a cessé dès que nous avons commencé à intensifier nos opérations à Saskatoon. Ensuite, la Société a omis de vous dire que le même rapport qu'elle cite a fait observer que, globalement, le nombre total de ses donneurs bénévoles de sang entier à Saskatoon avait augmenté de 35,8 % dans la même période et qu'elle en avait conclu que notre centre n'avait pas nui à ses efforts globaux de collecte de sang. De fait, dans une déclaration datée du 23 novembre 2017, elle a précisé qu'elle pouvait relever les défis locaux que la présence de notre centre lui lançait. Non seulement a-t-elle constaté une augmentation sensible du nombre de donneurs bénévoles de sang entier à Saskatoon, mais cette augmentation était plus que le double de celle qu'on observait dans le reste de la province. De même, la Société a examiné les répercussions du centre de prélèvement rémunéré de plasma qui existe depuis 30 ans à Winnipeg sur ses propres efforts de collecte bénévole de sang dans cette ville et elle n'y a constaté aucun effet négatif.

Ces conclusions sont conformes à celles d'un rapport de Santé Canada de 2013, selon lequel les pays dotés de réseaux de prélèvement rémunéré de plasma ont des taux de dons bénévoles de

sang beaucoup plus élevés qu'au Canada. Les faits ne confirment donc pas la prétendue menace que notre compagnie fait courir au système de dons bénévoles de sang entier au Canada. Moins de 4 % des personnes admissibles donnent bénévolement du sang ou du plasma au Canada. Notre modèle de recrutement des donneurs nous permet, en puisant dans un bassin jusqu'ici inexploité, d'augmenter sensiblement le taux global de dons de sang ou de plasma au Canada, en exerçant un effet négligeable sur le bassin de donneurs bénévoles de la Société canadienne du sang. Conformément à une condition imposée par Santé Canada pour nous accorder notre permis, nous rassemblons des données pour savoir si nos donneurs ont déjà donné du sang entier à la Société canadienne du sang. Plus de 90 % sont de nouveaux donneurs, n'ayant jamais donné de sang auparavant.

La deuxième question soulevée à votre séance du mois dernier visait à savoir si le plasma que nous prélevons sera offert à des patients canadiens. C'est une question légitime, et, de fait, Santé Canada a noté dans son rapport récent rédigé par un groupe de spécialistes de l'approvisionnement en immunoglobuline (Ig) que le plasma prélevé par le secteur commercial au Canada devait d'abord être offert aux Canadiens. À nos nombreuses offres de fournir à la Société canadienne du sang et à Héma-Québec notre plasma destiné au fractionnement à une fraction du coût qu'ils doivent eux-mêmes déboursier pour l'obtenir, la première a répondu par une fin de non-recevoir, mais, en 2016, elle a néanmoins acheté près de 50 000 litres de plasma de récupération provenant des États-Unis, soit près du double de ce qu'elle avait acheté deux ans auparavant. Cet achat s'ajoute aux 728 millions de dollars de produits finis qu'elle se procure chaque année, par appel d'offres. Si elle ou Héma-Québec décidaient d'acheter du plasma canadien, ils seraient nos acheteurs privilégiés.

Nous prévoyons d'ouvrir dix centres de prélèvement de plasma, puis de construire un centre de fractionnement pour fabriquer des produits finis destinés au marché canadien. Entre-temps, nous vendons notre plasma destiné au fractionnement à une entreprise pharmaceutique mondiale qui fabrique des produits finis pour le marché international. C'est le même marché dont le Canada dépend pour ses produits dérivés du plasma.

Dans son discours devant le Sénat, en deuxième lecture, la sénatrice Wallin a mis en doute l'innocuité des produits fabriqués à partir de plasma obtenu par des dons rémunérés, en rappelant son expérience de journaliste affectée à l'enquête Krever, en 1993. Ses propos font fi de l'opinion scientifique de spécialistes de Santé Canada, de la Food and Drug Administration, d'Héma-Québec et de la Société canadienne du sang, qui certifient l'innocuité de ce plasma et confirment que pas un seul cas de transmission des virus de l'immunodéficience humaine (VIH) ou de l'hépatite C n'a été observé depuis plus de 25 ans. L'évolution des techniques de dépistage et des procédés de fabrication et l'inactivation virale ont supprimé cette menace. Comme des dizaines de milliers de patients canadiens s'en remettent chaque jour à ces produits, c'est tenir un langage incendiaire et injuste pour eux que de mettre en doute, sans preuves, leur innocuité.

Certains peuvent prétendre que le prélèvement rémunéré du plasma n'est pas éthique, même si c'est la matière première d'un produit pharmaceutique lucratif. Le point de vue est légitime et les sociétés pharmaceutiques seraient sûrement ravies de dons gratuits de la matière première de leurs produits. Mais ce point de vue n'est ni réaliste, ni soutenable, ni juste. Le don de plasma prend beaucoup plus de temps que celui de sang, et nous avons besoin de donneurs capables de

se présenter beaucoup plus souvent que ceux de sang. Aucun pays n'est autosuffisant en ne comptant que sur le bénévolat.

Le plasma donné bénévolement est également beaucoup plus coûteux que celui de donateurs rémunérés. Pour s'en convaincre, il suffit d'examiner les coûts des prélèvements au litre, présentés dans un rapport annuel d'Héma-Québec ou de la Société canadienne du sang. Voilà pourquoi cette dernière cherche maintenant à obtenir 850 millions de dollars supplémentaires de financement public, des provinces et des territoires, pour augmenter le nombre de dons bénévoles de plasma. C'est un fardeau considérable à imposer au contribuable, alors que le secteur privé pourrait atteindre les mêmes objectifs sans qu'il en coûte davantage en investissements publics.

L'objectif de la Société canadienne du sang est d'atteindre un taux d'autosuffisance de 50 % (il est actuellement de moins de 15 %) d'ici 5 à 7 ans. La totalité de ce plasma sera expédiée à des sociétés pharmaceutiques étrangères pour en fabriquer des produits finis qu'on réimportera au Canada. Les 50 % qui manquent continueront de provenir de donateurs rémunérés des États-Unis. Comme le secteur privé des États-Unis et les donateurs rémunérés de ce pays ont fourni le réseau canadien de soins de santé en produits sûrs et d'un bon rapport coût-efficacité, pourquoi adopter un projet de loi qui interdirait à une société canadienne de faire une contribution semblable, tout en continuant d'autoriser ici des sociétés américaines qui rémunèrent leurs donateurs?

Non seulement notre produit sauve-t-il des vies, mais il procure en même temps de l'emploi à plus de 50 infirmières, phlébotomistes, techniciens, vendeurs et spécialistes du marketing de nos deux centres, chiffre appelé à augmenter avec la croissance de notre entreprise. Nos donateurs et leurs communautés en profitent aussi. Nous avons ainsi versé plus de 1,2 million de dollars à nos donateurs de Saskatoon, et 400 000 \$ à ceux de Moncton. L'adoption du projet de loi nous obligera à fermer nos centres et à déménager aux États-Unis d'où, ironiquement, il sera plus facile pour nous de fournir le marché canadien.

Il me plairait qu'on m'invite à venir témoigner devant vous en personne, et je sais que mon personnel a été en contact avec le greffier de votre comité. Je vous encourage aussi à convoquer des fonctionnaires des provinces où nous exploitons nos centres, puisque ce projet de loi empiète de façon évidente sur leurs compétences de gestion de l'approvisionnement en sang, et des membres du groupe d'experts de Santé Canada sur l'approvisionnement en immunoglobulines.

Enfin, sur une note plus personnelle, je veux rectifier l'affirmation de la sénatrice Wallin selon qui nous sommes une société sous contrôle étranger et une menace pour la sécurité nationale du Canada. Canadian Plasma Resources appartient à des intérêts canadiens et est sous contrôle canadien. Ses actions sont détenues à 93 % par des citoyens canadiens et à 7 % par des citoyens britanniques. Sa direction est entièrement canadienne, comme l'immense majorité de ses employés. Arrivé d'Iran au Canada alors que j'étais adolescent, j'ai poursuivi mes études à l'Université de Toronto, où j'ai obtenu un doctorat en photonique. Mon épouse enseigne à McMaster, où elle est titulaire de la chaire de recherche canadienne sur les appareils biomédicaux. Nous sommes de fiers Canadiens vivant à Oakville, en Ontario, où nous élevons nos deux jeunes enfants.

Je vous remercie d'avoir pris le temps de me lire. Il me tarde de vous rencontrer en personne.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les sénateurs, mes salutations respectueuses,

Le directeur général de Canadian Plasma Resources,

Barzin Bhardoust, Ph. D.